



Des questions sans réponses !

Par Brayhart

Bonjour,

Je suis perdu dans mon histoire apres avoir été interpellé à mon domicile et en gav c'est le calme plat avant la tempête peut être ?

Qu'est qui pourrait se passer ?

Est ce que le juge d'instruction peut me convoquer ? (Mis en examen) mais combien de temps après la gav?

Peut on me mettre sous contrôle judiciaire ? Toujours pareil combien temps après une gav?

Ou alors je peux rester tranquille jusqu'à me donne la date de convocation au tribunal correctionnel ?

Veillez me répondre s'il vous plaît j'en ai marre d'attendre dans l'ignorance

Merci de vos réponses